



CAP 'ES – ORGANISME D'ÉVALUATION

Évaluation de la qualité des ESSMS et des lieux de vie et d'accueil

Évaluer avec rigueur et bienveillance, au service de la qualité de l'accompagnement des personnes.

01 Une équipe d'expérience

Notre équipe a développé, depuis plus de 30 ans, son expertise de l'évaluation des pratiques professionnelles auprès de l'ensemble des publics : enfance et protection de l'enfance, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes vulnérables, lieux de vie et d'accueil.

02 Le référentiel HAS, appliqué à votre secteur

- Manuel d'évaluation de la qualité des ESSMS de la HAS, version actualisée de juillet 2025.
- Les trois méthodes du référentiel : accompagné traceur, traceur ciblé, audit système.
- Une lecture des critères adaptée à votre catégorie d'ESSMS, à votre public et à votre projet.

03 Une évaluation qui tient compte de votre organisation

Préparation concertée

Calendrier et planning de visite construits avec vous, selon vos contraintes et votre échéance.

Respect de l'activité

Disponibilité des professionnels et rythme des personnes accompagnées préservés pendant la visite.

Parole des personnes

Les personnes accompagnées et leurs proches sont au cœur de la démarche.

Rapport sur Synaé

Rapport établi dans l'outil de la HAS, dans le respect des délais réglementaires.

04 Nos engagements d'organisme d'inspection (NF EN ISO/CEI 17020)

Impartialité et indépendance

Les risques pour l'impartialité sont réinterrogés avant chaque mission. Aucune activité de conseil ou d'accompagnement auprès des structures évaluées, et aucune relation de ce type avec l'entité évaluée au cours des 5 années précédant la mission.

Confidentialité

Tous les intervenants sont tenus à la confidentialité. Les informations recueillies et les données saisies sur Synaé sont protégées et réservées à l'évaluation.

Bienveillance et respect

Une posture d'écoute, sans jugement de valeur, respectueuse des professionnels comme des personnes accompagnées.

Compétence

Rôles et responsabilités définis ; évaluateurs qualifiés et dont les compétences sont suivies dans la durée.

Maîtrise de la qualité

Audits internes annuels, mesure de la satisfaction à chaque mission d'évaluation et retour d'expérience si besoin, suivi des actions correctives et préventives.

Réclamations et appels

Toute réclamation ou tout appel est traité selon une procédure formalisée, disponible sur notre site internet.



Accréditation N° 3-2322

Portée disponible sous www.cofrac.fr

Organisme autorisé

CAP 'ES est autorisé à réaliser les évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux prévues à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles.

Contact et informations

Tél. 06 38 69 96 24

Mail contact@cap-es.com

Web www.cap-es.com